



CESPM RAPPORT ANNUEL

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2017-2018



Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne (www.cespm.ca) ou auprès de la :

ADRESSE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPМ et de ses activités, veuillez consulter le site web à l'adresse suivante : **www.cespm.ca**

ISBN (livre) – 978-1-988264-07-3

ISBN (numérique) – 978-1-988264-08-0

Veillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPМ

1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN

- A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
- B. privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- C. assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
- D. assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants,
- E. prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- B. d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- C. de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- D. de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- E. de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- A. fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- B. fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 - Î.-P.-É.].

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, nous sommes heureux de présenter notre rapport annuel 2017-2018 décrivant nos principales activités et réalisations au cours du dernier exercice financier.

2017-2018 a été un exercice particulièrement occupé, dont voici les principaux faits saillants :

- Élaboration d'un plan d'affaires pluriannuel de la Commission qui détaille les objectifs et les activités en matière de fonctionnement et d'amélioration pour les trois prochains exercices à partir de 2018-2019.
- Achèvement de la première année d'un projet triennal visant à intégrer les données administratives sur les étudiants des collèges des Maritimes dans l'entrepôt de données de la Commission. Ce projet augmentera le fonds de données de la Commission de 40 % et élargira sa capacité à suivre les étudiants de niveau postsecondaire de la région pour éclairer sa compréhension des parcours étudiants.
- Élaboration d'un processus en partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance visant à reconnaître les programmes de baccalauréat en éducation offerts par les universités de la Nouvelle-Écosse.



Nous sommes très reconnaissants aux nombreux membres talentueux et dévoués de la Commission et des comités qui contribuent généreusement et ajoutent de la valeur à l'important travail effectué par l'organisation. Nous souhaitons également souligner le savoir-faire, le travail et le dévouement du personnel de la Commission. La somme des apports de chacun permet à la Commission d'atteindre une productivité inégalée.

En terminant, nous tenons à féliciter les gagnants de notre concours photo pour les étudiants : Lydia Hunsberger (Université Nova Scotia College of Art and Design), Satbir Kaur (Université Dalhousie) et William Cumming (Université Saint-Thomas). L'engagement et la créativité exprimés dans leurs photos, publiées dans ce rapport, nous ont ravies. Le contenu de notre site Web étant régulièrement enrichi, nous vous invitons à l'ajouter à vos favoris afin de rester au courant de nos activités : www.cespm.ca.

Nous avons hâte de vivre une autre excellente année en 2018-2019!

Jean-François Richard

Président

Vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

Université de Moncton, Nouveau-Brunswick

Catherine Stewart

Directrice générale par intérim

LES GAGNANTS DU CONCOURS DE PHOTOS DE LA CESPМ POUR LES ÉTUDIANTS 2017-2018

1ER PRIX

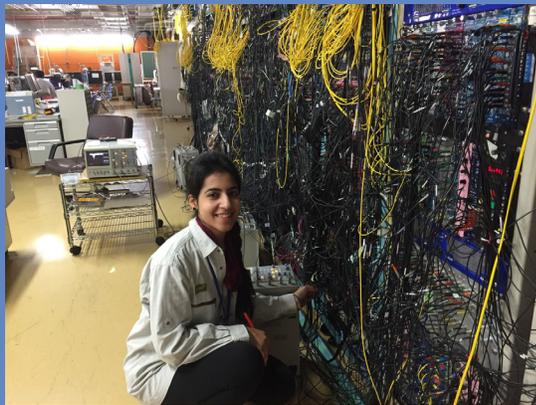
« APPRENTISSAGE PAR LA PRATIQUE »

Lydia Hunsberger, Nova Scotia College of Art and Design University

« Cette photo est l'image de deux étudiants peignant des reproductions en plâtre d'anciennes pièces de monnaie dans les labos des archives à la Forteresse de Louisbourg pendant une visite d'études de trois jours. »



FINALISTES



« TOUT PASSE PAR LA CONNECTIVITÉ »

Satbir Kaur, Dalhousie University



« EXPLOITER LES IDÉES »

William Cumming, St. Thomas University

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION..... 1

- À propos de la CESPM 1
- Cadre opérationnel..... 1
- Ressources..... 1

ASSURANCE DE LA QUALITÉ..... 2

- Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre 2
- Suivi aux approbations assorties de conditions 3
- Assurance continue de la qualité 3
- Évaluations effectuées en vertu des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires (au N.-B. et en N.-É.) 4

DONNÉES ET INFORMATION..... 5

- Collecte des données sur les étudiants..... 5
- Programme de sondage sur les résultats des diplômés 5
- Couplage des données 6
- Statistiques de base (mises à jour annuellement) 6
- Données à l'appui des formules de financement (pour le N.-B. et la N.-É.) 7
- Mesures du progrès et des résultats des étudiants 7
- Demandes personnalisées 7
- Données ouvertes..... 7
- Cadre de protection de la vie privée 7
- Faits saillants des données publiées en 2017-2018 8

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS..... 9

- Forum sur la collecte de données et la recherche..... 9
- Groupe de travail sur le projet d'intégration des données des collèges 9
- Présentations et comités 9
- Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE) 10
- Ententes interprovinciales et intramaritimes sur le financement des programmes 10
- Services financiers (pour le N.-B. et l'Î.-P.-É.) 11

ANNEXES..... 12

- A. Composition de la Commission et de ses comités 12
 - B. États financiers vérifiés (uniquement en ligne)..... 13
-

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPM

La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) et de son conseil d'administration.

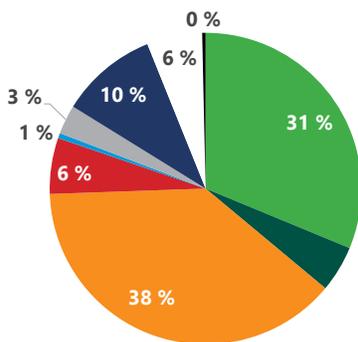
Les fonctions principales de la Commission sont : l'assurance de la qualité, les données et renseignements, l'action coopérative, l'administration de programmes régionaux et la prestation de services aux provinces. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission cherchera d'abord à améliorer et à maintenir la meilleure qualité possible des services que reçoivent les étudiants dans le cadre d'une éducation permanente.

La Commission, composée de 20 membres et du président (membre d'office, sans droit de vote), se réunit généralement cinq fois par an. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 14 employés permanents et contractuels. Vous trouverez une liste des membres de la Commission et de son personnel à l'[annexe A](#).

RESSOURCES

En 2017-2018, le financement de base de la Commission a été maintenu au niveau de l'exercice précédent, soit 1,14 million de dollars. Le poste Administration a enregistré un léger surplus de 440 \$, pour un revenu total correspondant aux dépenses de 1,87 million de dollars. Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2017-2018 se trouvent à l'[annexe B](#).

REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2017-2018)



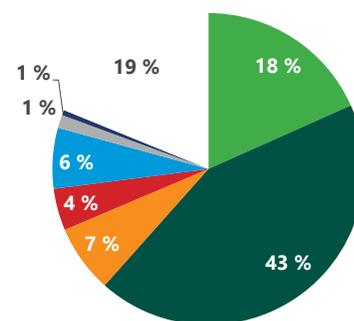
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (financement de base) - 31 %
- Financement direct du GNB (services financiers) - 5 %
- Gouvernement de Nouvelle-Écosse (financement de base) - 38 %
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (financement de base) - 6 %
- Financement direct de l'Î.-P.-É. (services financiers) - 1 %
- Évaluations en vertu des lois sur l'attribution des grades universitaires - 3 %
- Projet d'intégration des données des collèges des Maritimes - 10 %
- Programme de sondages sur les résultats des diplômés - 6 %
- Autres - 0 %

CADRE OPÉRATIONNEL

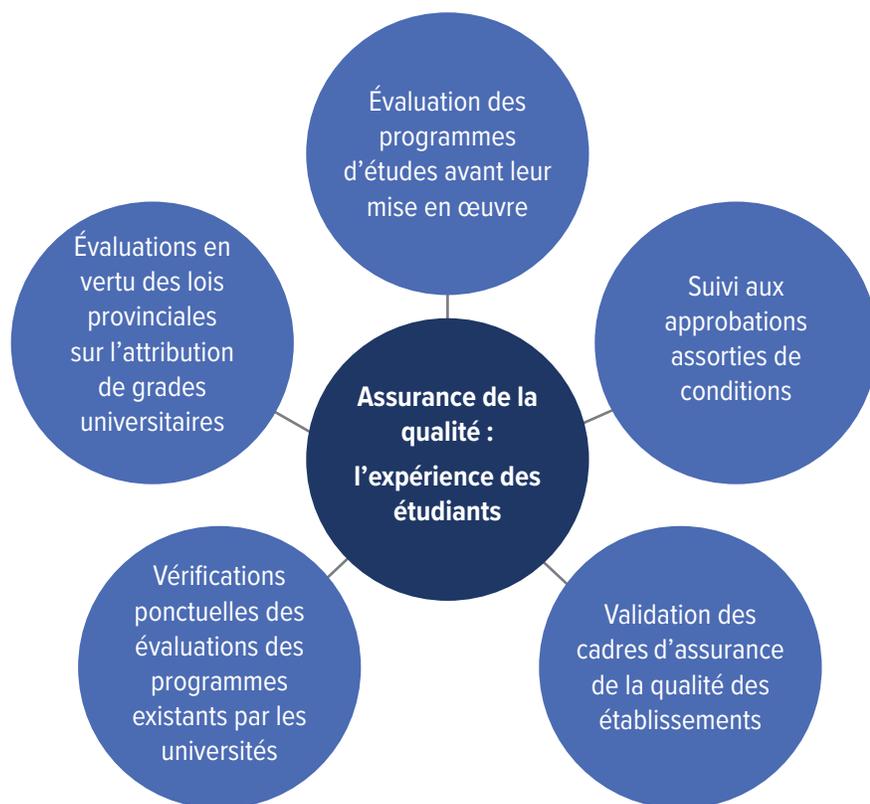
Grâce à son cadre de fonctionnement, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, les comités mixtes avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à l'[annexe A](#). Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca.

La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes).

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2017-2018)



- Assurance de la qualité - 18 %
- Données et recherches, sondage sur les résultats des diplômés et Projet d'intégration des données des collèges des Maritimes inclus - 43 %
- Collaboration - 7 %
- Évaluation en vertu des lois sur l'attribution des grades universitaires - 4 %
- Services financiers (N.-B.) - 6 %
- Services financiers (Î.-P.-É.) - 1 %
- Services financiers (N.-É.) - 1 %
- Services corporatifs - 19 %



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES AVANT LEUR MISE EN ŒUVRE

L'une des priorités majeures de la CESPМ est l'évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre. Dans le cadre de sa mission d'amélioration de la qualité de l'enseignement universitaire dans les Maritimes, la Commission coordonne et bénéficie des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de nouveau programme, de modification de programme ou d'abolition de programme. Nous nous assurons que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur.

78 %
des approbations de programme ont été accordées au stade I.

Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades :

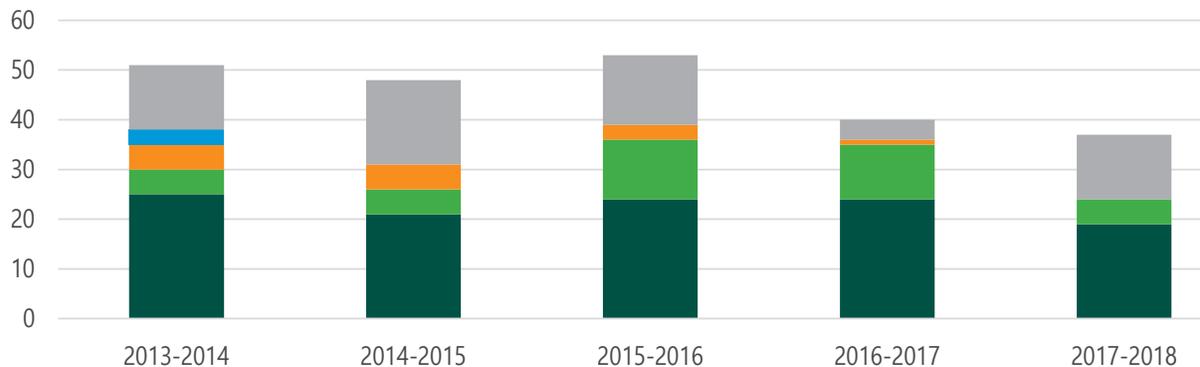
1. Stade I, évaluation (accélérée) : le personnel effectue une analyse en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.
2. Stade II, évaluation : il s'agit d'un processus itératif en partenariat avec les établissements et le **Comité AUA-CESPМ sur l'assurance de la qualité**. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

En 2017-2018, 11 sur 15 établissements compris dans notre mandat nous ont soumis un projet de programme. Au total, **37 projets de programme nous ont été soumis**.

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées - **Programmes à l'étude**.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

PROPOSITIONS DE PROGRAMMES EXAMINÉES PAR LA CESPМ (DE 2013-2014 À 2017-2018)



- Approuvé par processus de stade I
- Approuvé par processus de stade II
- Renvoyé à l'établissement ou retiré par celui-ci
- Soumis pour information
- Non approuvé
- Encore à l'étude en fin d'exercice

En 2017-2018 :

- La CESPМ a évalué 24 programmes (Stade I : 19 / Stade II : 5).
- En moyenne, les évaluations ont été réalisées en 12 semaines.
- Les cinq évaluations du stade II ont donné lieu à des modifications à la proposition de programme originale.

SUIVI AUX APPROBATIONS ASSORTIES DE CONDITIONS

La Commission vérifie la conformité pour s'assurer que les conditions d'approbation sont remplies. En 2017-2018, la Commission a approuvé sous conditions sept propositions (trois par une évaluation de stade I; quatre par une évaluation de stade II) et fermé la boucle dans le cas de six approbations assorties de conditions à l'étude grâce à des renseignements fournis par les établissements.

ASSURANCE CONTINUE DE LA QUALITÉ

Il incombe aux universités de continuellement s'assurer de la qualité des programmes et des services qu'elles offrent aux étudiants, ce qu'elles font en grande partie au moyen d'examen internes et externes menés à intervalles réguliers et gérés de manière autonome par chaque université. Le rôle principal de la Commission est de confirmer la réalisation de ces examens et de s'assurer que les cadres d'AQ des établissements sont conformes aux normes régionales convenues. En 2017-2018, la Commission a entamé l'élaboration d'un processus pour lancer le deuxième cycle du processus de surveillance d'AQ en s'inspirant des leçons tirées du **premier cycle** et des résultats du sondage de 2016-2017 sur les cadres d'AQ des universités des Maritimes.

ÉVALUATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DES LOIS PROVINCIALES SUR L'ATTRIBUTION DE GRADES UNIVERSITAIRES (AU N.-B. ET EN N.-É.)

À la demande des ministres, la Commission réalise diverses évaluations en vertu des lois sur l'attribution des grades universitaires de chaque province selon le principe du recouvrement des coûts.

Les évaluations suivantes ont été effectuées dans le cadre de la loi du Nouveau-Brunswick en 2017-2018 :

- Programmes de M.B.A. et de M.B.A. pour cadres – Université de Fredericton : la Commission a effectué une évaluation de suivi des programmes de M.B.A. et de M.B.A. pour cadres. La Commission a informé le ministre que, de manière générale, l'Université de Fredericton respectait les conditions des deux programmes en question et que ceux-ci satisfont toujours aux normes habituellement associées aux diplômés décernés. La Commission a recommandé que l'Université soit tenue de revoir les cours et le séquençement des cours, les notes et l'attribution des notes ainsi que les acceptations conditionnelles, et de faire état de cette révision dans son prochain rapport annuel au gouvernement. Le ministre a annoncé en avril 2017 que l'Université était autorisée à continuer d'offrir les programmes de M.B.A. et de M.B.A. pour cadres sous réserve des conditions recommandées par la CESPM. L'Université a ensuite effectué les révisions conformément aux conditions de 2017 et a présenté les résultats au gouvernement dans son rapport annuel. Ces résultats sont actuellement à l'étude afin de déterminer si l'Université a satisfait aux conditions.
- Maîtrise ès arts en psychologie du counselling – Université Yorkville : la Commission a effectué une évaluation de suivi du programme de maîtrise ès arts en psychologie du counseling de l'Université Yorkville. La Commission a informé le ministre que si les conditions supplémentaires/revues (concernant les règles universitaires ainsi que leur mise en œuvre et leur communication, les notes et l'attribution des notes, et l'utilisation de groupes de discussion) sont remplies, Yorkville a généralement satisfait aux conditions d'approbation de ce programme, qui programme satisfait toujours aux normes habituellement associées au diplôme décerné. La Commission a également déterminé des éléments que Yorkville doit inclure dans ses rapports annuels à la province ainsi que des éléments à inclure dans la prochaine révision du programme. Le ministre a annoncé en avril 2017 que l'Université était autorisée à continuer à offrir le programme de maîtrise ès arts en psychologie du counselling sous réserve des conditions recommandées par la CESPM.
- Doctorat en psychologie (counseling) – Université Yorkville : la Commission a effectué un examen de ce nouveau programme (avant sa mise en œuvre). À la suite de la réception de l'ébauche du rapport du comité d'évaluation, Yorkville a choisi de retirer la proposition du programme.

Les évaluations suivantes étaient également en cours, mais n'étaient pas achevées à la fin de l'exercice :

- Maîtrise en éducation spécialisée en éducation des adultes (existant), maîtrise en éducation spécialisée en leadership pédagogique (suivi) et maîtrise en éducation avec quatre domaines de spécialisation (modification) – Université Yorkville
- Baccalauréat en administration des affaires (existant) – Université Yorkville
- Associé en santé et sécurité au travail et baccalauréat en gestion appliquée de la sécurité (nouveaux programmes, avant la mise en œuvre) – Université de Fredericton

Aucune évaluation n'a été demandée en vertu de la LAGU de la Nouvelle-Écosse en 2017-2018.





La Commission collige des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire. Cet effort vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission met des sources d'information à valeur ajoutée à la disposition des gouvernements, des établissements d'enseignement postsecondaire, des étudiants et de la population en vue d'accroître la sensibilisation et de susciter le dialogue à l'égard des questions et des possibilités qui touchent l'éducation postsecondaire dans les Maritimes.

COLLECTE DES DONNÉES SUR LES ÉTUDIANTS

2017-2018 a marqué le lancement d'une initiative importante visant à ajouter les données des collèges des Maritimes à l'entrepôt de données de la CESPM. Financé par le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard dans le cadre du CAMEF, le projet de 785 281 \$ (sur trois ans) augmentera le fonds de données de la Commission de 40 % et élargira sa capacité à suivre les étudiants de niveau postsecondaire de la région afin d'éclairer sa compréhension des parcours étudiants. Le projet comprend également une amélioration du logiciel de vérification des données de la Commission et des modèles de rapport.

PROGRAMME DE SONDAGE SUR LES RÉSULTATS DES DIPLÔMÉS

En 2017-2018, la préparation du sondage après six ans de la classe de 2012 a débuté. La firme de recherche Prairie Research Associates a été retenue à la suite d'une DP pour réaliser le sondage.

COUPLAGE DES DONNÉES

La Commission a bien réussi à transformer les données que chaque université soumet au SIEP chaque année pour en faire une ressource de données systémique qui établit un couplage des dossiers des étudiants entre les établissements des Maritimes et dans le temps. Actuellement, les dossiers scolaires de tous les étudiants (~1,5 million) présents du SIEP de la CESPМ ont été reliés longitudinalement, de l'année 1999-2000 à l'année 2016-2017, ce qui correspond au suivi de 425 000 personnes environ.

Tous les établissements rapportent maintenant les numéros d'identification provinciaux des nouveaux élèves des Maritimes qui arrivent directement de l'école secondaire dans leur province. À l'avenir, cet élément de données appuiera le couplage entre les ensembles de données sur les élèves de la maternelle à la 12e année et sur les étudiants des universités pour fournir des renseignements sur la transition des étudiants vers des études supérieures.

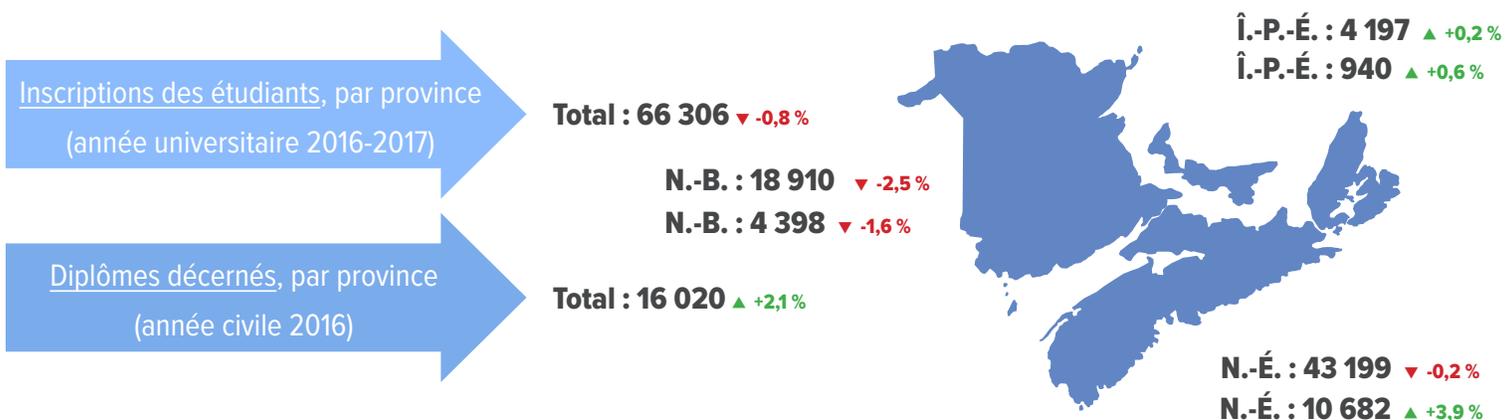
STATISTIQUES DE BASE (MISES À JOUR ANNUELLEMENT)

Chaque automne, la CESPМ diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques et de bases de données téléchargeables qui constituent une source d'information sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux et les données suivants sont disponibles sur le site Web de la CESPМ :

- [Tableaux statistiques relatifs aux inscriptions et aux équivalents temps plein](#)
- [Tableaux relatifs aux diplômes décernés](#)
- [Données relatives aux droits de scolarité pour les étudiants de premier cycle, de deuxième cycle et les étudiants étrangers](#)
- [Équivalents à temps plein et équivalents à temps plein pondérés pour l'année complète](#)

En janvier 2018, la Commission a publié son [condensé annuel sur les inscriptions à l'université](#) (2016-2017), qui présente des statistiques et les tendances dans chaque province et pour l'ensemble des Maritimes sur des périodes d'un an, de cinq ans et de dix ans.

En 2016-2017, 66 306 étudiants étaient inscrits dans une université des Maritimes, une baisse de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution a été observée au premier cycle (-1,3 %), mais pour les cycles supérieurs, le taux d'inscription a augmenté de 2,3 % comparativement à 2015-2016. Dans l'ensemble, la tendance à la baisse des taux d'inscription chez les résidents des Maritimes s'est maintenue, diminuant de 1,4 % par rapport à 2015-2016. Aux Maritimes, les changements dans la démographie et les taux de participation ont eu une incidence sur les tendances récentes dans les inscriptions locales. Comparativement à l'année précédente, le groupe des 18 à 24 ans a diminué de 0,6 % dans la région. Le taux d'inscription à l'université parmi les habitants des Maritimes est actuellement de 21,7 %, une baisse de 0,1 point de pourcentage sur l'année précédente.



DONNÉES ET INFORMATION

DONNÉES À L'APPUI DES FORMULES DE FINANCEMENT (POUR LE N.-B. ET LA N.-É.)

Chaque année, la CESPM fournit des statistiques aux provinces sur les sujets suivants :

- équivalence de cours complet, équivalence de cours complet pondérée, équivalence à temps plein et inscriptions, des mesures utilisées pour établir divers éléments de la formule de financement des programmes de la Nouvelle-Écosse;
- équivalence à temps plein pondérée sur l'ensemble de l'année pour : le calcul de la formule de financement de la répartition de l'aide au fonctionnement sans restriction aux universités du N.-B; et calcul annuel de l'entente de transfert régionale (plus de détails dans la section « Ententes interprovinciales et intramaritimes sur le financement des programmes » ci-dessous).

MESURES DU PROGRÈS ET DES RÉSULTATS DES ÉTUDIANTS

En tant que composante principale de son programme de recherche, la Commission a élaboré des mesures relatives aux progrès et aux résultats des étudiants, fondées sur les données administratives sur les étudiants (dans le SIEP) et sur les données de l'enquête sur les résultats des diplômés. Le projet exploite d'autres ressources de données existantes en élaborant des mesures solides en matière de :

- demande relative à des études universitaires;
- progression des étudiants (p. ex. persistance et obtention du diplôme);
- parcours des études (p. ex., le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme, le changement d'établissement, la charge de cours de l'étudiant);
- résultats (p. ex. l'emploi, le financement des études, l'inscription à un programme d'éducation complémentaire, la mobilité et les perceptions par rapport à l'expérience universitaire).

En 2017-2018, nous avons publié une étude reliant les données sur le délai d'obtention du diplôme et les données du sondage sur les résultats des diplômés.

DEMANDES PERSONNALISÉES

La Commission fournit, sur demande, des mesures et des fichiers de données personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

DONNÉES OUVERTES

La CESPM fournit des ensembles de données autorisées relatives aux inscriptions et aux renseignements personnels au format libre CSV. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission.

CADRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En 2017-2018, Mara Consulting Inc. a effectué une évaluation conceptuelle de l'incidence sur la vie privée de l'intégration des données administratives des collèges des Maritimes à l'entrepôt de données du SIEP de la CESPM au nom de la CESPM. Le but de cette évaluation était de détecter rapidement les problèmes éventuels d'atteinte à la vie privée et d'atténuer les risques avant la phase de mise en œuvre du projet, et de déterminer les besoins à venir en matière d'examen et d'analyses. La CESPM a déjà adopté des recommandations découlant de l'évaluation, notamment l'abandon de la collecte des numéros d'assurance sociale. En 2018-2019, la CESPM s'efforcera d'améliorer son cadre de protection de la vie privée et sa documentation en donnant suite aux recommandations.

Une évaluation conceptuelle de l'incidence sur la vie privée a également été effectuée pour le programme de sondages sur les résultats des diplômés afin d'analyser les problèmes éventuels et les risques d'atteinte à la vie privée associés au programme de sondages sur les résultats des diplômés; les recommandations sont en cours d'adoption et seront intégrées au cadre de protection de la vie privée.

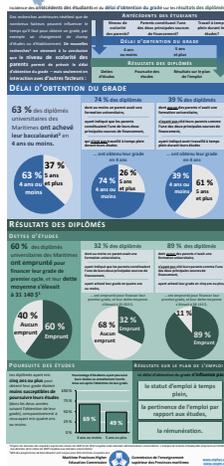
FAITS SAILLANTS DES DONNÉES PUBLIÉES EN 2017-2018

Profil d'emploi des diplômés des universités des Maritimes, promotion 2014

| Province d'obtention du diplôme | Promotion de 2007 en 2009 | | Promotion de 2012 en 2014 | | Promotion de 2014 en 2016 | |
|--|---|--------|---------------------------|--------|---------------------------|-----|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Nouveau-Brunswick | Tous étudiants | 87% | 89% | 89% | 87% | 87% |
| | % qui travaillent à temps plein | 82% | 77% | 82% | 82% | 82% |
| | Emploi obtenu en vertu d'un diplôme universitaire | 63% | 55% | 55% | 55% | 55% |
| | Emploi lié à leur formation | 43 637 | 40 967 | 42 600 | 37% | 37% |
| | Revenu annuel médian | 46 909 | 43 390 | 46 183 | | |
| Nouvelle-Écosse | Tous étudiants | 85% | 89% | 88% | 88% | 88% |
| | % qui travaillent à temps plein | 80% | 77% | 77% | 77% | 77% |
| | Emploi obtenu en vertu d'un diplôme universitaire | 55% | 54% | 54% | 54% | 54% |
| | Emploi lié à leur formation | 43 837 | 44 615 | 42 000 | 37% | 37% |
| | Revenu annuel médian | 46 462 | 48 164 | 45 000 | | |
| Île-du-Prince-Édouard | Tous étudiants | 85% | 89% | 88% | 88% | 88% |
| | % qui travaillent à temps plein | 80% | 77% | 77% | 77% | 77% |
| | Emploi obtenu en vertu d'un diplôme universitaire | 55% | 54% | 54% | 54% | 54% |
| | Emploi lié à leur formation | 43 538 | 42 600 | 40 000 | 37% | 37% |
| | Revenu annuel médian | 46 462 | 48 164 | 45 000 | | |
| Tous les diplômés universitaires des Maritimes | | | | | | |
| | | 85% | 89% | 88% | 88% | 88% |
| | | 80% | 77% | 77% | 77% | 77% |
| | | 55% | 54% | 54% | 54% | 54% |
| | | 43 538 | 42 600 | 40 000 | 37% | 37% |
| | | 46 462 | 48 164 | 45 000 | | |

- Les trois quarts des diplômés des universités des provinces maritimes ont un emploi lié à leurs études.
- Le rapport est fondé sur un sondage effectué auprès des diplômés des universités de la région à l'automne 2016, deux ans après l'obtention du diplôme, et est limité aux titulaires d'un premier grade.
- À l'exception de ceux qui ne cherchaient pas d'emploi, 88 % des diplômés occupaient un emploi. Les trois quarts (75 %) ont affirmé que leur emploi avait au moins un certain lien avec leur diplôme et/ou qu'ils utilisaient les compétences apprises dans le cadre de leur programme. Un peu plus de la moitié (52 %) occupaient un poste qui exige un diplôme de niveau universitaire ou un poste de gestion.

ANTÉCÉDENTS DES ÉTUDIANTS, DÉLAI D'OBTENTION DU GRADE ET RÉSULTATS DES DIPLÔMÉS



Antécédents des étudiants, délai d'obtention du diplôme et résultats des diplômés

- Selon l'étude, 63 % de tous les diplômés ont obtenu leur diplôme en quatre ans. Ce pourcentage augmentait à 74 % pour ceux qui ne travaillaient pas à temps plein pendant leurs études, dont les parents constituaient l'une des deux principales sources de financement de leur grade et dont au moins un parent avait fait des études universitaires. En comparaison, 39 % des diplômés qui ont indiqué avoir travaillé à temps plein pendant leurs études et dont aucun des parents n'avait fréquenté l'université et n'était identifié comme principale source de financement scolaire ont obtenu leur diplôme en quatre ans.

Condensé annuel sur les inscriptions à l'université en 2016-2017

| TENDANCES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES MARITIMES | | Janvier 2018 | |
|--|--------|--------------|--------|
| Café de l'étudiant | | | |
| INSCRIPTIONS DANS LES UNIVERSITÉS, 2016-2017 | | | |
| En 2016-2017, 66 306 étudiants étaient inscrits dans une université des Maritimes, ce qui représente une diminution de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution a été observée au premier cycle (1,3 %), tandis qu'il y a eu une augmentation de 0,8 % au deuxième cycle et de 2,3 % au troisième cycle. Les inscriptions ont augmenté de 2,3 % par rapport à 2015-2016. | | | |
| Province de destination | | | |
| Nouveau-Brunswick | 58,8 % | 58,8 % | 58,8 % |
| Nouvelle-Écosse | 37,2 % | 37,2 % | 37,2 % |
| Île-du-Prince-Édouard | 3,9 % | 3,9 % | 3,9 % |
| Programme de destination | | | |
| Sciences humaines | 32,1 % | 32,1 % | 32,1 % |
| Sciences | 24,8 % | 24,8 % | 24,8 % |
| Arts | 11,1 % | 11,1 % | 11,1 % |
| Éducation | 10,2 % | 10,2 % | 10,2 % |
| Économie | 8,2 % | 8,2 % | 8,2 % |
| Études de commerce | 7,8 % | 7,8 % | 7,8 % |
| Études de droit | 6,8 % | 6,8 % | 6,8 % |
| Études de santé | 6,7 % | 6,7 % | 6,7 % |
| Études de gestion | 6,6 % | 6,6 % | 6,6 % |
| Études de langue | 6,5 % | 6,5 % | 6,5 % |
| Études de lettres | 6,4 % | 6,4 % | 6,4 % |
| Études de philosophie | 6,3 % | 6,3 % | 6,3 % |
| Études de psychologie | 6,2 % | 6,2 % | 6,2 % |
| Études de religion | 6,1 % | 6,1 % | 6,1 % |
| Études de sociologie | 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % |
| Études de statistiques | 5,9 % | 5,9 % | 5,9 % |
| Études de biologie | 5,8 % | 5,8 % | 5,8 % |
| Études de chimie | 5,7 % | 5,7 % | 5,7 % |
| Études de physique | 5,6 % | 5,6 % | 5,6 % |
| Études de mathématiques | 5,5 % | 5,5 % | 5,5 % |
| Études de médecine | 5,4 % | 5,4 % | 5,4 % |
| Études de dentisterie | 5,3 % | 5,3 % | 5,3 % |
| Études de pharmacie | 5,2 % | 5,2 % | 5,2 % |
| Études de vétérinaire | 5,1 % | 5,1 % | 5,1 % |
| Études de journalisme | 5,0 % | 5,0 % | 5,0 % |
| Études de communication | 4,9 % | 4,9 % | 4,9 % |
| Études de musique | 4,8 % | 4,8 % | 4,8 % |
| Études de théâtre | 4,7 % | 4,7 % | 4,7 % |
| Études de cinéma | 4,6 % | 4,6 % | 4,6 % |
| Études de littérature | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % |
| Études de langues étrangères | 4,4 % | 4,4 % | 4,4 % |
| Études de langues secondes | 4,3 % | 4,3 % | 4,3 % |
| Études de langues étrangères | 4,2 % | 4,2 % | 4,2 % |
| Études de langues secondes | 4,1 % | 4,1 % | 4,1 % |
| Études de langues étrangères | 4,0 % | 4,0 % | 4,0 % |
| Études de langues secondes | 3,9 % | 3,9 % | 3,9 % |
| Études de langues étrangères | 3,8 % | 3,8 % | 3,8 % |
| Études de langues secondes | 3,7 % | 3,7 % | 3,7 % |
| Études de langues étrangères | 3,6 % | 3,6 % | 3,6 % |
| Études de langues secondes | 3,5 % | 3,5 % | 3,5 % |
| Études de langues étrangères | 3,4 % | 3,4 % | 3,4 % |
| Études de langues secondes | 3,3 % | 3,3 % | 3,3 % |
| Études de langues étrangères | 3,2 % | 3,2 % | 3,2 % |
| Études de langues secondes | 3,1 % | 3,1 % | 3,1 % |
| Études de langues étrangères | 3,0 % | 3,0 % | 3,0 % |
| Études de langues secondes | 2,9 % | 2,9 % | 2,9 % |
| Études de langues étrangères | 2,8 % | 2,8 % | 2,8 % |
| Études de langues secondes | 2,7 % | 2,7 % | 2,7 % |
| Études de langues étrangères | 2,6 % | 2,6 % | 2,6 % |
| Études de langues secondes | 2,5 % | 2,5 % | 2,5 % |
| Études de langues étrangères | 2,4 % | 2,4 % | 2,4 % |
| Études de langues secondes | 2,3 % | 2,3 % | 2,3 % |
| Études de langues étrangères | 2,2 % | 2,2 % | 2,2 % |
| Études de langues secondes | 2,1 % | 2,1 % | 2,1 % |
| Études de langues étrangères | 2,0 % | 2,0 % | 2,0 % |
| Études de langues secondes | 1,9 % | 1,9 % | 1,9 % |
| Études de langues étrangères | 1,8 % | 1,8 % | 1,8 % |
| Études de langues secondes | 1,7 % | 1,7 % | 1,7 % |
| Études de langues étrangères | 1,6 % | 1,6 % | 1,6 % |
| Études de langues secondes | 1,5 % | 1,5 % | 1,5 % |
| Études de langues étrangères | 1,4 % | 1,4 % | 1,4 % |
| Études de langues secondes | 1,3 % | 1,3 % | 1,3 % |
| Études de langues étrangères | 1,2 % | 1,2 % | 1,2 % |
| Études de langues secondes | 1,1 % | 1,1 % | 1,1 % |
| Études de langues étrangères | 1,0 % | 1,0 % | 1,0 % |
| Études de langues secondes | 0,9 % | 0,9 % | 0,9 % |
| Études de langues étrangères | 0,8 % | 0,8 % | 0,8 % |
| Études de langues secondes | 0,7 % | 0,7 % | 0,7 % |
| Études de langues étrangères | 0,6 % | 0,6 % | 0,6 % |
| Études de langues secondes | 0,5 % | 0,5 % | 0,5 % |
| Études de langues étrangères | 0,4 % | 0,4 % | 0,4 % |
| Études de langues secondes | 0,3 % | 0,3 % | 0,3 % |
| Études de langues étrangères | 0,2 % | 0,2 % | 0,2 % |
| Études de langues secondes | 0,1 % | 0,1 % | 0,1 % |
| Études de langues étrangères | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |

- En 2016-2017, 66 306 étudiants étaient inscrits dans une université des Maritimes, une diminution de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution était observée présente au premier cycle (-1,3 %), mais pour les cycles supérieurs, le taux d'inscription a augmenté de 2,3 % comparativement à 2015-2016.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Stimuler le débat



La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants. Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

FORUM SUR LA COLLECTE DE DONNÉES ET LA RECHERCHE

Le Forum sur la collecte de données et la recherche de la CESPM s'est déroulé le 26 mars 2018 à Truro, en Nouvelle-Écosse. Le Forum annuel rassemble des chercheurs institutionnels, des registraires, des représentants provinciaux et du personnel de la CESPM pour débattre des activités de recherche et de collecte de données de la Commission. Au total, 42 participants ont assisté au Forum, représentant 14 universités, 3 collèges, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, l'Atlantic Colleges Atlantique (anciennement le CCCPA) et le Conseil sur les accords de transfert de la Nouvelle-Écosse.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROJET D'INTÉGRATION DES DONNÉES DES COLLÈGES

Le groupe de travail sur le projet d'intégration des données des collèges, formé de représentants de tous les collèges, a tenu sa première réunion le 26 février 2018. L'objectif du groupe de travail est d'aider le personnel de la Commission à réaliser l'intégration des données du SIEP des collèges dans l'entrepôt de données du SIEP de la CESPM, et de conseiller et d'aider la CESPM à mettre au point une méthode statistique pour la production de rapports sur les statistiques et les mesures normalisées pour les collèges.

PRÉSENTATIONS ET COMITÉS

En 2017-2018, la Commission a effectué les présentations suivantes :

- Congrès de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles, le 24 octobre 2017 : « Collaborative work between CUSC and the MPHEC: A Comparison of Maritime and non-Maritime University Students using CUSC Surveys of Graduating Students » [en anglais seulement] (présenté conjointement par la CESPM et l'Université de Moncton).
- Invitée au groupe de travail sur l'apprentissage expérientiel du Nouveau-Brunswick pour expliquer comment la CESPM peut fournir des données coopératives et autres données pertinentes par l'intermédiaire du SIEP en vue d'appuyer l'initiative du Nouveau-Brunswick visant à établir et à faire le suivi de mesures de rendement pour l'apprentissage expérientiel.

La Commission est membre de plusieurs comités et groupes de travail :

- Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique
- Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)
- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation

ENTENTE DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF DU N.-B. ET DE L'Î.-P.-É. (RIÉ)

La Commission est signataire du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, auquel elle fournit un personnel de soutien. Le RIÉ est une plateforme de services partagés novatrice et pratique qui dépasse les cadres institutionnels et les frontières des provinces. Il assure une connectivité parmi ses utilisateurs et avec le reste du monde depuis 46 ans. Parmi les avantages, notons les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien en TI, le perfectionnement professionnel, la cybersécurité, la prestation de services réseau et l'échange d'information.

Parmi les faits saillants de 2017-2018, on peut citer :

- Le site Web du RIÉ a été restructuré et lancé en mai 2017 avec du nouveau contenu. www.nbpei-ecn.ca ou www.rie-nbipe.ca.
- Le RIÉ a mis en œuvre un DNS (système de noms de domaine) hébergé en externe pour les membres à un coût réduit.
- Le RIÉ a tenu une séance de planification fructueuse sur les services partagés, au cours de laquelle on a défini ce que signifie des « services partagés » pour le RIÉ dans son ensemble et créé une feuille de route de haut niveau et une liste de possibilités de services partagés, décrits dans le document « ECN Projects and Initiatives » [en anglais seulement]. Des équipes transversales ont été créées afin d'aborder la cybersécurité, Office 365 et Windows 10.
- L'équipe du projet sur la cybersécurité a évalué les soumissions et accordé le contrat au fournisseur retenu à la fin de mars 2018.
- Le projet du pare-feu du RIÉ a été mis en service le 19 juillet 2017, avec la création d'une équipe de gestion du pare-feu et l'élaboration d'un cadre et d'une politique pour la gestion du changement.
- Le logiciel EndPoint Protection (ESET) a été mise en œuvre pour la plupart des membres du RIÉ comme nouvelle solution antivirus avec un contrat de trois ans.
- Un chemin de fibre réseau multiple de Sackville (N.-B.) à Amherst (N.-É.) a été acheté pour fournir à l'Université Mount Allison un autre chemin en cas d'interruption de service et renforcer et améliorer le réseau. Plus de bande passante a été achetée sur le réseau du sud du N.-B. pour les autres chemins, la reprise après catastrophe et la préparation des projets et besoins à venir, ce qui couvre le réseau en anneau entre Fredericton et Saint John et Saint John et Moncton.

ENTENTES INTERPROVINCIALES ET INTRAMARITIMES SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

La Commission gère les ententes avec les autres provinces canadiennes qui permettent l'admission d'étudiants des provinces maritimes à des programmes d'études non offerts dans la région. Au cours de l'année universitaire 2017-2018, **461 étudiants des provinces maritimes** ont bénéficié de ces ententes. La Commission a par ailleurs transféré des fonds de la province de Terre-Neuve-et-Labrador à la province de la Nouvelle-Écosse pour permettre d'accueillir **36 étudiants en réadaptation** (physiothérapie et ergothérapie) à l'Université Dalhousie.

La Commission gère également l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces maritimes si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Au cours de l'année universitaire 2015-2016, la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles, **1 121 étudiants** au total ont bénéficié de l'ATR.

Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, **227 étudiants de l'Atlantique** en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2015-2016, la dernière année pour laquelle on disposait de statistiques à ce moment-là. La province de l'Î.-P.-É. gère cette entente.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

SERVICES FINANCIERS (POUR LE N.-B. ET L'Î.-P.-É.)

La Commission fournit des services financiers aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sur le principe du recouvrement des coûts.

Au Nouveau-Brunswick, la Commission est responsable des éléments suivants :

- Soutien au processus d'élaboration du budget de l'enseignement universitaire (y compris pour le Collège de technologie forestière des Maritimes);
- Calcul des subventions de fonctionnement (sans restriction et avec restrictions) et des divers transferts au moyen des ententes interprovinciales auxquelles la province participe;
- Administration du budget de l'enseignement universitaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province;
- Soutien au Groupe de travail en finances N.-B. / CESPM;
- Sièges au comité bipartite qui examine les projets soumis en vertu du Programme d'entretien différé des universités de la province.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la Commission est responsable des éléments suivants :

- Administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Acheminement des fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

ANNEXE A

COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

MEMBRES DE LA CESPМ

Représentants des établissements :

Lily Fraser, Nouveau-Brunswick
Jean-François Richard, Nouveau-Brunswick (président)
Elizabeth Church, Nouvelle-Écosse
Kevin Wamsley, Nouvelle-Écosse
Carolyn Watters, Nouvelle-Écosse
Robert F. Gilmour Jr., Île-du-Prince-Édouard

Hauts fonctionnaires :

France Haché, Nouveau-Brunswick
Ava Czapalay, Nouvelle-Écosse
Marjorie Davison, Nouvelle-Écosse
Greg Ells, Nouvelle-Écosse
Brad Colwill, Île-du-Prince-Édouard
Donald DesRoches, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Greg Forsythe, Nouveau-Brunswick
Tristian Gaudet, représentant étudiant, Nouveau-Brunswick
Sylvie Levesque-Finn, Nouveau-Brunswick
Sheila Brown, Nouvelle-Écosse (vice-présidente)
Rebecca Mesay, représentant étudiant, Nouvelle-Écosse
Martin Zelenietz, Nouvelle-Écosse
Paul MacDonald, Île-du-Prince-Édouard

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, CESPМ directrice générale intérimaire

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPМ

Sheila Brown, CESPМ vice-présidente
Elizabeth Church, Comité AUA-CESPМ sur l'assurance de la qualité présidente
Jean-François Richard, CESPМ président
Brad Colwill, représentant du gouvernement provincial
Catherine Stewart, CESPМ directrice générale intérimaire

COMITÉ AUA-CESPМ SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

Malcolm Butler, Saint Mary's University
Robert F. Gilmour, Jr., University of Prince Edward Island
Robert MacKinnon, University of New Brunswick

Nommés par la CESPМ :

Sheila Brown, public en général, Nouvelle-Écosse
Elizabeth Church, Mount Saint Vincent University (présidente)
Mathieu LeBlanc, Université de Moncton

Représentants étudiants :

Brandon Case, Saint Thomas University
Mathieu Manuel, Université Sainte-Anne

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPМ

Lily Fraser, Nouveau-Brunswick
France Haché, Nouveau-Brunswick
Jean-François Richard, Nouveau-Brunswick (président)
Greg Ells, Nouvelle-Écosse
Vacant, Nouvelle-Écosse
Brad Colwell, Île-du-Prince-Édouard
Donald DesRoches, Île-du-Prince-Édouard
Catherine Stewart, CESPМ directrice générale intérimaire

GROUPE DE TRAVAIL EN FINANCES N.-B./CESPМ

Jean-Charles Doucet, CESPМ
Giselle Goguen, Éducation postsecondaire, Formation et Travail
France Haché, Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Ben Mersereau, Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Catherine Stewart, CESPМ directrice générale intérimaire

ANNEXE A

COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATION ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Alaa Abd-El-Aziz, University of Prince Edward Island
H.E.A. Campbell, University of New Brunswick
Robert Campbell, Mount Allison University
Marilyn Luscombe, New Brunswick Community College
Tim Marshall, Maritime College of Forest Technology
Brian McMillan, Holland College
Liane Roy, Collège communautaire de Nouveau-Brunswick
Dawn Russell, St. Thomas University
Catherine Stewart, CESPM directrice générale intérimaire
Raymond Théberge, Université de Moncton (président)

COMITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Rachael Anderson, CESPM
Helmut Becker, Mount Allison University
Jim Bowen, Maritime College of Forest Technology
Dan Crabbe, St. Thomas University
Peter Jacobs, University of New Brunswick
André Lee, Université de Moncton
Richard MacDonald, Holland College
Terry Nikkel, University of New Brunswick
Darren Rose, New Brunswick Community College
Tony Roy, Collège communautaire de Nouveau-Brunswick
Dana Sanderson, University of Prince Edward Island

PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services généraux
Stanislav Bashalkhanov, analyste, Politiques et recherche
Auralia Brooke, analyste, Politiques et recherche
Kimberly Chevarie, adjointe administrative
Jean-Charles Doucet, directeur des finances
Benoit Gallant, Analyste de données et systèmes de gestion
Dawn Gordon, directrice, Recherche et analyse des données
Shannon McKenna-Farrell, conseillère principale, Politiques et recherche
Lisa O'Connell, analyste, Politiques et recherche
Kathrine Stanley, adjointe administrative
Catherine Stewart, directrice générale intérimaire
Scott Stonehouse, concepteur de systèmes informatiques
Chris Teeter, Analyste, Politiques et recherche
Bhuvana Vee Ramalingham, Développeuse de bases de données

ANNEXE B

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne